Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260601-AR-124-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2026
Mise en ligne le : 26/06/2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 124 / 2026
DU 1er JUIN 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - GUILLAUME BALANANT - RESPONSABLE DU SERVICE MAINTENANCE BÂTIMENTS

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Considérant ma mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Guillaume Balanant contractuel dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, responsable du service maintenance bâtiments, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
La délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Guillaume Balanant, responsable du service maintenance bâtiments, au sein de la direction bâtiments durables, à l'effet de signer :

Volet administratif :

- toute correspondance administrative courante non susceptible de créer des droits ou des obligations à l'égard des tiers de la collectivité,
- les courriers adressés aux fournisseurs destinés à contester ou demander des explications sur les factures litigieuses, relevant du service maintenance bâtiments,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions du personnel relevant du service maintenance bâtiments,
- les ouvertures et clôtures de compte clients, les certificats de capacités et les attestations relatives aux travaux et diverses prestations,
- les attestations de commencement et fin de travaux.

Volet financier :

- tous les engagements financiers et bons de commandes dans la limite de 5 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et investissement dans le domaine d'activité du service maintenance bâtiments,
- tous les contrats, y compris les contrats reconductibles ayant une incidence financière dans la limite de 5000 € HT annuel,
- les bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures,
- tous documents pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou investissement.

Volet marché public :

En tant que maître-d'œuvre :

- les ordres de services en lien avec l'activité du service maintenance bâtiments,
- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- l'état de solde,
- les décomptes de pénalités,
- les tableaux de révisions, d'actualisation.

En tant que maître d'ouvrage :

- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- les décomptes de pénalités,
- les certificats de parfait achèvement,
- les levées de garantie,
- tout document, acte et correspondance relatif aux déclarations préalables d'ouverture ou d'achèvement de travaux.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Guillaume Balanant, responsable du service maintenance bâtiments, cette même délégation sera exercée par Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques.

Article 3
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Guillaume Balanant
Responsable du service
maintenance bâtiments
Le

Notifié à Emmanuel Froissard
Directeur du département
transitions énergétiques
Le